

(A)

(N° 209.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 14 JUILLET 1881.

Etablissement par l'État de dépôts d'engrais composés.

(Pétition du sieur Robert, présentée le 3 juin 1881.)

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'INDUSTRIE (1), PAR M JANSSENS

MESSIEURS,

Dans sa séance du 3 juin, la Chambre a renvoyé à la commission permanente de l'industrie une pétition datée de Rettigny et par laquelle le sieur Robert signale la situation fâcheuse dans laquelle se trouve l'agriculture belge. D'après le pétitionnaire, le remède se trouve dans l'emploi de bons engrais. Afin que les agriculteurs puissent se procurer les engrais dans de bonnes conditions de qualité et de prix, il voudrait que le Gouvernement créât de nombreux débits offrant au prix coûtant des engrais dont il pourrait garantir la composition.

Cette pétition n'a pas rencontré d'appui au sein de votre commission de l'industrie. L'extension toujours plus grande des attributions de l'État est de nature à faire croire qu'il a le moyen de parer à tous les maux. C'est une erreur qu'il importe de combattre. Elle nuit aux individus, dont elle paralyse l'initiative, et à l'État, dont elle augmente la responsabilité apparente. Nous ne jugeons pas nécessaire de discuter davantage la pétition, de démontrer que l'État n'est pas fait pour être le fournisseur général, qu'il s'acquitterait fort mal de cette fonction s'il devait l'accepter, etc.

Votre commission, à l'unanimité, vous propose l'ordre du jour.

Le Rapporteur,

TH. JANSSENS.

Le Président,

VICTOR GILLIEAUX.

(1) La commission est composée de MM. GILLIEAUX, *président*, JANSSENS, MREUS, HOUTART, VAN ISEDEM, DE HEMPTINNE, PELTZER, DE ROSSIUS et BERGÉ.